|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **MODELE DE LIBELLE DE MISSION**  **MODELISATION 3D** |  |

**COMMETTONS**

Monsieur QUINQUIS Manuel demeurant : 1 A avenue des Lions CS 40193 44802 SAINT HERBLAIN Cedex FRANCE, expert inscrit sur la liste nationale en criminalistique, scène de crime et près la Cour d’Appel de Rennes en morphoanalyse des traces de sang, serment préalablement prêté ;

aux fins de procéder aux opérations ci-après indiquées

**MISSION : réalisation d’une modélisation 3D**

Après avoir pris connaissance du dossier, transmission possible par PLEX à [expertise@igna.fr](mailto:expertise@igna.fr), des photographies tirées des albums photographiques (archives numériques sur cd-rom), des constatations médico-légales (Autopsie cote ..., constatations médicales sur le MEC cote ...), du PV des constatations initiales et vous être entouré de tous renseignements utiles, je vous prie de bien vouloir :

1. Vous rendre sur les lieux… (des faits) placé sous scellé au (adresse), constater l’intégrité de ce scellé avant de le briser en présence d’un enquêteur… Reconstituer le scellé à l’issue de la mission.
2. Procéder à une modélisation tridimensionnelle du lieu.
3. Incrémenter, dans la modélisation finale, toutes les photos des constatations, les empreintes génétiques, les empreintes papillaires et les sites de morphoanalyse de traces de sang utiles à la manifestation de la vérité en collaboration avec l’expert de chaque discipline.

D’une manière générale, faire toutes observations utiles à la manifestation de la vérité et consigner vos observations dans un support visuel de synthèse criminalistique.

Art R107 du code de procédure pénale : lorsque le montant prévu des honoraires dépasse les 460 euros, l’expert désigné doit, avant de commencer ses travaux, en informer la juridiction qui l’a commis.

Ou

**MISSION : représentation graphique de la localisation et de l’identification des différents profils génétiques sur une modélisation réalisée par les services enquêteurs (ou par nous-même)**

Après avoir pris connaissance du dossier, transmission possible par PLEX à [expertise@igna.fr](mailto:expertise@igna.fr), des photographies tirées des albums photographiques (archives numériques sur cd-rom), des constatations médico-légales (Autopsie cote ..., constatations médicales sur le MEC cote ...), du PV des constatations initiales et vous être entouré de tous renseignements utiles, je vous prie de bien vouloir prendre connaissance du fichier de visite virtuelle de (l’appartement/maison ou autre + adresse + réalisé par…) dont une copie vous a été jointe puis :

1. Réaliser une représentation graphique de la localisation et de l’identification des différents profils génétiques à partir de ce fichier.
2. Incrémenter lesdits ADN et les zones de prélèvements sur la modélisation 3D en collaboration avec l’expert qui a réalisé l’expertise génétique.

D’une manière générale, faire toutes observations utiles à la manifestation de la vérité et consigner vos observations dans un support visuel de synthèse criminalistique.

Art R107 du code de procédure pénale : lorsque le montant prévu des honoraires dépasse les 460 euros, l’expert désigné doit, avant de commencer ses travaux, en informer la juridiction qui l’a commis.